

ARRÊTÉ EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 2178

PRÉSENT :

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT une enquête sur l'adminis-
tration générale de l'Hôpital St-Michel

-----oooOooo-----

IL EST ORDONNE, sur la proposition du Ministre de
la santé:-

QUE, sous l'autorité de la Loi des commissions
d'enquêtes (Statuts refondus de Québec 1941, chapitre 9),
une commission soit instituée pour faire enquête sur l'or-
ganisation et l'administration de l'Hôpital St-Michel,
corporation constituée par lettres patentes du 3 décembre
1956, du point de vue financier, y compris toutes tran-
sactions avec le Dr. Conrad Lemay ou par son intermédiaire;

QUE cette commission soit tenue de faire rapport
dans les trois (3) mois des présentes;

QUE cette commission soit aussi tenue de faire
enquête et rapport sur toute autre question qui pourra
lui être de temps à autre indiquée par arrêté du lieute-
nant-gouverneur en conseil;

QUE monsieur Jean Tellier, juge des sessions de
la paix à Montréal, soit nommé commissaire, et que sa
rémunération soit fixée à \$100.00 (cent dollars) par jour
de séance publique ou de délibération avec en outre, ses
frais de déplacement;

QUE monsieur J. Cléo Guimond, avocat, soit nommé
secrétaire de ladite commission, et que sa rémunération
soit fixée à \$30.00 (trente dollars) par jour de séance
publique ou de délibération avec, en outre, ses frais de
déplacement;

QUE la rémunération du ou des sténographes atta-
chés à la commission soit fixée à un dollar et vingt-
cinq sous (\$1.25) pour chaque page originale de trans-
cription, ainsi qu'à trente sous (0.30) la page pour les
deux premières copies et à quinze sous (0.15) la page
pour les autres copies avec, en outre, un minimum de
vingt dollars (\$20.00) par séance, au cas d'attente;

QUE la rémunération des commis ou messagers qui
pourront être employés auprès de ladite commission soit
fixée respectivement à dix dollars (\$10.00) ou cinq
dollars (\$5.00) par jour de séance ou de délibération.

Approuvé ce 8e
jour de novembre, 1961.

Rue Comtois

Jean Lesage

LIEUTENANT-GOUVERNEUR